

RÉUNION DU 3 MARS 2020



L'an deux mil vingt, le trois mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme THUMEREAU Brigitte, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

M. LECARPENTIER Christian (arrivé à 20 H15), Mme PIGEON Martine, M. BARTHELEMY Ludovic, adjoints ;

M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme TAUVEL Martine, Mme CLAEREBOUDT Claire, Mme BROUTE Karine, Mme FLOURY Sandra, M. GUILLAIN Alain, Mme LEFRANCOIS Nadine, M. MALO Jean-Claude.

Absent-excuse : M. PERIER Philippe, Maire.

Absents : M. ORENGE Ludovic et M. JASSAK Julien.

* M. PERIER a donné procuration écrite à Mme THUMEREAU

Madame CLAEREBOUDT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS (n°1/03-2020)

* SDIS : Mme THUMEREAU signale que le 2 décembre dernier, la commission du SDIS s'est réunie avec l'Adjudant BACHELET pour faire le point sur les réserves incendie.

* Marché de Noël 2019 : Mme FLOURY et Mme CLAEREBOUDT donnent lecture de leur bilan du marché de Noël 2019 : « Le dernier marché de Noël n'a pas été simple à gérer à cause d'une météo très compliquée le samedi nous obligeant à un plan B, le faire en salle, car il était hors de question d'annuler un tel événement avec toutes les préparations réalisées en amont, tous les exposants qui comptaient sur nous pour faire leur chiffre d'affaire, la publicité de dingue que nous avons faite par distribution de tracts, d'affiches partout, dans tous les commerces, marchés de Noël aux alentours, vides-greniers, les panneaux au bord des routes..., la presse avec un **excellent soutien** du Paris Normandie, les réseaux sociaux...

Lorsque nous avons vu le samedi vers 17h la météo annoncée pour le lendemain (donc le dimanche), nous avons pris la décision de déplacer le marché en extérieur, et dans la nuit du samedi au dimanche, nous avons tout démonter pour tout réinstaller sur la place du village, là où ça doit se passer, pour faire fonctionner nos commerçants, et avec le monde attendu, il était vraiment nécessaire qu'il se fasse en extérieur. La suite nous a heureusement donné raison...

Cependant, je ne vous cache pas l'angoisse, les nuits sans sommeil, car nous n'avions pas le droit à l'erreur, qu'il a fallu tout modifier au dernier moment, heureusement que nous avons été bien entouré !! Je tiens à remercier Brigitte Thumereau et notre Maire Philippe Perier qui nous ont fait confiance et qui ont eu le courage de nous suivre dans l'organisation de tous ces événements pas simple à gérer.

Daniel Lambert pour son engagement sans limite à nos côtés durant ces 6 années et grâce à qui nous avons pu avoir un sérieux et sincère soutien logistique

Certains membres du conseil municipal : Jean Claude Malo, Karine Broute, Aldric Vandermeersch, Martine Tauvel, Martine Pigeon

Mon binôme Claire Claereboudt et toute sa famille/ nos maris David Floury et Mickaël Clareboudt animateurs au top sur chacune de nos manifestations / les jeunes du village et nos enfants pour les rôles dans les mascottes et les lutins/ Léa Pigeon de l'institut de beauté « un moment d'évasion » pour le maquillage des artistes

Lucie de l'association ecm76 avec ses idées bouillonnantes que la commission fêtes et cérémonies a pu ajuster à la dimension de notre village, merci aussi à tous ses élèves pour les superbes spectacles

réalisés et pas toujours dans des conditions faciles. et son papa Gérard créateur et animateur de l'atelier du père Noël, qui a eu un énorme succès et à fait rêver petits et grands !

Emilie, Benjamin et Jérôme nos employés communaux

Ben et Cathy pour la sonorisation avec notre partenaire Decibel

Alexis Michel électricien qui a été très présent, réactif et compétent

La gendarmerie de Goderville pour le temps consacré ensemble à la mise en place du dispositif de sécurité

Les élèves et les instituteurs de l'école Henri blanc pour leur chorale

Le foot FCBB avec la calèche, le père Noël, leur humour et leur bonne humeur L'association APE de l'école Henri Blanc qui a proposé des ateliers maquillage aux enfants et la structure gonflable

L'aide précieuse de volontaires Frédéric Kopp, Jacques Lamotte, Vincent lemonnier pour le prêt d'une prise électrique pour la stucture gonflable

Les exposants qui ont super bien joué le jeu le samedi lorsque la météo nous a obligé à installer le marché en salle et le dimanche quand il a fallu tout déplacer au coeur de notre village

Notre sponsor Jour de fête à Montivilliers pour le prêt de décors et des guirlandes électriques

Le très sympathique François de l'émission « le meilleur pâtissier » présent sur les 2 jours

Les dauphines de miss Normandie 15-17 ans

Les radios tendance Ouest et France Bleue pour leurs annonces d'informations

Les réseaux sociaux avec le facebook Bréauté animations géré à 200% par Claire Claereboudt

Les commerçants de Bréauté et de tous les villages où nous sommes allés mettre des affiches et des tracts qui nous ont accueilli, écouté, et on parlé de nos manifestations à leurs clients, un grand merci pour ce bouche à oreille qui est aussi un atout majeur pour tout événement !

Bréauté a une belle image de commune dynamique, certains nous envie !

Durant ces 6 années, nos marchés de Noël et nos fêtes de la musique n'ont cessé de se développer, pour finir en beauté en 2019 !

Petite parenthèse : « Je rappelle pour répondre aux questions de certains administrés que les conseillers municipaux (donc nous) sommes des **bénévoles**, **« nous n'avons perçu aucune indemnité financière de la commune et malgré tout, nous avons tout donné pour que notre petit village soit animé et reconnu ! »**

Il a fallu composer avec le respect du budget prévu par la commune et la mise en place d'animations originales et complètes qui attireraient le plus grand nombre de visiteurs... équation pas si simple... mais **mission accomplie**! Avec le peu de personnes actives sur les manifestations organisées, nous avons tout de même réussi à en sortir un résultat tout à fait correct.

Pour finir, je précise que nous débarrasserons le Presbytère des derniers objets de déco et costumes qui y sont entreposés avant le 15 mars, et que l'Atelier communal a été entièrement nettoyé par nos soins. »

* Salle polyvalente - remboursement d'un dommage causé lors d'une réservation d'un particulier : M. BARTHELEMY informe que lors d'une réservation d'un particulier en décembre 2019, le boîtier d'arrêt d'urgence de l'installation électrique de la salle polyvalente a été cassé entraînant une coupure générale. La facture de l'électricien réglée par la commune pour le remplacement de ce boîtier s'élève à 223,59 €. Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 7 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) 5 contre (Mme PIGEON, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY), M. LECARPENTIER arrivé à 20 H 15 ne prend pas part au vote

DECIDE que le montant de cette facture sera pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par le particulier

CHARGE et AUTORISE les Adjoints dans l'ordre du tableau à faire les démarches permettant le remboursement de 111,80 € par le particulier.

Les crédits afférents à cette dépense et à cette recette seront inscrits à la section de fonctionnement du budget 2020.

* Vestiaires au terrain de football : M. BARTHELEMY présente à l'assemblée un devis de 2672,52 euros TTC concernant des réparations en menuiserie aux vestiaires sportifs : remplacement d'une serrure anti panique

avec ajout d'un groom : 950,04 €TTC, rabotage d'une porte : 54,24 €TTC, changement d'un tablier de volet roulant avec mise en place d'un groom : 318,72 €TTC, changement d'une fenêtre cassée : 1349,52 €TTC. Après échanges, l'assemblée décide que le coût de la fenêtre cassée dans le club house doit être pris en charge par l'assurance de l'association utilisatrice des locaux.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal avec 10 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, M. MALO) et 3 contre (M. LECARPENTIER, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS) souhaitant qu'une partie de ces travaux soient réalisés par les agents communaux)

ACCEPTE le devis de M. AUBER Charles menuisier d'un montant total de 1323 €TTC (après déduction de la fenêtre).

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés à l'article 615221 de la section de fonctionnement du budget 2020.

* SAGE : M. MALO fait part de l'inquiétude émise par le SAGE lors de la dernière commission de l'eau de la Vallée du Commerce suite aux fortes précipitations.

COMPTE DE GESTION 2019 (n°2/03-2020)

Le conseil municipal APPROUVE avec 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 1 abstention (M. GUILLAIN) le compte de gestion 2019 de Mme HEUZE, Receveur Municipal du 1 janvier 2019 au 31 mars 2019 et de Mme ALLAIN-FROMENT, Receveur Municipal du 1 avril 2019 au 31 décembre 2019. Ce compte de gestion est en tout point identique au compte administratif 2019 et n'appelle ni réserves ni observations.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL (n°2bis/03-2020)

Le conseil municipal de BREAU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, sous la présidence de Mme TAUVEL Martine, doyenne d'âge, après s'être fait présenter par Mme AUBER, Attachée, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VOTE et APPROUVE avec 10 voix pour (Mme THUMEREAU représentant M. le Maire s'étant retirée au moment du vote) et 1 abstention (M. GUILLAIN) le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	895 510,00
	Réalisé :	391 183,54
	Restes à réaliser :	337 448,00
Recettes	Prévu :	895 510,00
	Réalisé :	540 765,45
	Restes à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 336 840,00
	Réalisé :	610 814,50
	Restes à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 336 840,00
	Réalisé :	1 443 096,25
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	149 581,91
Fonctionnement :	832 281,75
Résultat global :	981 863,66

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 (n°2ter/03-2020)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme TAUVEL Martine doyenne d'âge, après avoir approuvé ce jour le 3 mars 2020 le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 193 124,87
- Un excédent reporté de : 639 156,88
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 832 281,75
- Un excédent d'investissement de : 149 581,91
- Un déficit des restes à réaliser de : 337 448,00
- Soit un besoin de financement de : 187 866,09

DECIDE, avec 10 voix pour et 1 abstention (M. GUILLAIN) d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2019 : excédent 832 281,75
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 187 866,09
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 644 415,66
- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 149 581,91

RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (n°3/03-2020)

Mme THUMEREAU fait référence au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Campagne de Caux. Ce document a été joint à la présente convocation.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 12 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, M. LECARPENTIER, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, M. GUILLAIN, M. MALO) et 1 abstention (Mme LEFRANCOIS) ADOPTE ce rapport.

PROJET D'AMENAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE SECTEUR DIG N°1 DU BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE D'YPORT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (n°4/03-2020)

Au nom de Mme THUMEREAU, M. VANDERMEERSCH informe que le curage des mares et la protection des bétouilles sont gérées par la communauté de communes Campagne de Caux. M. LECARPENTIER reporte l'échange qu'il a eu avec M. le Commissaire-Enquêteur à l'ouverture de l'enquête publique. La Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole a présenté une demande pour obtenir la déclaration d'intérêt général concernant le projet d'aménagements d'hydraulique douce pour la protection de la ressource en eau et ce, suite au résultat des analyses de l'eau. Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2019, M. le Préfet de la Seine Maritime a prescrit une enquête publique préalable à cette déclaration d'intérêt général en vue de la réalisation de travaux (plantation de haies,).

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 12 voix (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE,

Mme FLOURY, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) et 1 abstention (M. LECARPENTIER) donne un avis favorable à cette demande.

PLANNING DE PERMANENCE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 (n°5/03-2020)

Créneaux horaires	15 mars 2020
8 H - 10 H 30	• Mme THUMEREAU Brigitte • Mme PIGEON Martine • Mme FLOURY Sandra
10 H 30 - 13 H	• Mme TAUVEL Martine • M. MALO Jean-Claude • M. VANDERMEERSCH Aldric
13 H - 15 H 30	• M. ORENGE Ludovic • Mme LEFRANCOIS Nadine • Mme CLAEREBOUDT Claire
15 H 30 – 18 H	• M. LECARPENTIER Christian • M. GUILLAIN Alain • Mme BROUTE Karine
Dépouillement	• Mme THUMEREAU Brigitte • M. LECARPENTIER Christian • M. BARTHELEMY Ludovic • M. MALO Jean-Claude • Mme TAUVEL Martine

RESERVE INCENDIE ROUTE DE LA VOIE ROMAINE AVEC ACHAT DE TERRAIN – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE (n°6/03-2020)

Mme THUMEREAU signale avoir rencontré, avec M. GUILLAIN, M. VANDERMEERSCH Patrick pour acheter une partie de sa parcelle située route de la Voie Romaine afin de créer une réserve d'incendie. Le prix d'achat du terrain est d'environ 4 € le m2 jusqu'à 500 m2 et à 3 € le m2 au-dessus 500 m2. M. LECARPENTIER précise être dans l'attente de la réponse écrite du SDIS pour le dossier de demande de subvention et demande à Mme THUMEREAU si elle a reçu le devis de la SAUR pour la pose du compteur d'eau.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de créer une réserve d'eau pour une partie du secteur de la Voie Romaine incluant l'habitation sinistrée suite à un incendie

DECIDE :

- D'acheter à M. VANDERMEERSCH Patrick une surface d'environ 300 m2 à extraire de la parcelle cadastrée section ZK n°45 située route de la Voie Romaine
- De créer et d'aménager une réserve d'eau d'environ de 120 m3 sur la surface susnommée
- D'accepter ces travaux estimés à un montant maximum de 28995 € HT comprenant l'achat du terrain, les frais de géomètre, les frais notariés, la réalisation de la réserve d'incendie avec le branchement d'eau

- De solliciter une subvention auprès du Département

AUTORISE et CHARGE les Adjoints dans l'ordre du tableau pour faire les démarches et signer tous les documents relatifs à cette réalisation.

Les crédits afférents à ces dépenses seront prélevés à la section d'investissement du budget 2020.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (n°7/03-2020)

L'assemblée prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain suivantes :

- de Maître DUPIF, notaire à Goderville, pour la parcelle cadastrée section ZC 66, située route des Champs
- de Maître AMICE, notaire à Goderville pour la parcelle cadastrée section B 342, située rue Antoine Arnaud.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour (M. BARTHELEMY ne prend pas part au vote),

DÉCIDE de ne pas préempter :

- sur la parcelle cadastrée section ZC n°66, située route des Champs
- sur la parcelle cadastrée section B n°342 située rue Antoine Arnaud.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ALLO-GUEPE76 (n°8/03-2020)

Le 5 juin 2019, le conseil municipal a accepté et signé pour l'année 2019 une convention avec la société Allo-Guêpe76 pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Le 30 janvier 2020, Allo-Guêpe76 a proposé une nouvelle convention pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la société Allo-Guêpe76 de Criquetot-l'Esneval pour l'année 2020 avec les tarifs suivants :

- forfait 52,50 euros (déplacement, enlèvement du nid ou neutralisation, produits utilisés) hauteur 5 m maximum
- travaux en hauteur de 5 m à 15 m : 59,50 euros à 120 euros
- travaux en hauteur de 15 m à 18 m : 120 euros à 140 euros
- travaux supérieur à 18 m sur devis
- 2^{ème} nid : 22 euros
- 3^{ème} nid : gratuit

CHARGE et AUTORISE M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à signer la convention avec Allo-guêtes76.

Un membre du conseil municipal vérifiera l'authenticité des nids de frelons asiatiques avant que l'entreprise soit appelée.

Les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au budget 2020.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE L'ELECTRICITE DE L'EGLISE (n°9/03-2020)

Mme THUMEREAU donne lecture d'un courrier du Conseil Paroissial concernant leur demande de prise en charge de l'électricité de l'église. La dépense électrique étant depuis quelques temps peu élevée, le conseil paroissial propose que la commune prenne à sa charge l'électricité de l'église. Un échange a lieu au sein de l'assemblée (possibilité de prise en charge par la commune de l'électricité de l'église avec suppression de la subvention communale annuelle de 200 euros). La question sur le coût de l'abonnement est posée.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 9 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. BARTHELEMY, M. VANDERMEERSCH, Mme CLAEREBOUDT, M. GUILLAIN, Mme LEFRANCOIS, M. MALO) 2 contre (M. LECARPENTIER, Mme BROUTE) et 2 abstentions (Mme TAUVEL, Mme FLOURY)

DÉCIDE de :

- prendre en charge l'intégralité des frais d'électricité de l'église
- supprimer la subvention annuelle de 200 euros versée par la commune pour le remboursement de l'électricité consommée lors des manifestations communales

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au chapitre 011 de la section de fonctionnement du budget 2020.

DEVIS POUR L'EFFACEMENT D'UN PASSAGE-PIETONS (n°10/03-2020)

Mme THUMEREAU signale avoir eu une remarque sur le passage-piétons, situé avenue du 8 mai au niveau de l'ancienne poste, qui serait dangereux car les véhicules prennent de la vitesse pour passer aux feux lorsqu'il est vert. Elle présente un devis d'un montant de 723,24 euros TTC concernant l'effacement de ce passage-piétons. M. LECARPENTIER pense qu'il est préférable de créer deux nouveaux passage-piétons et de repeindre ceux existants. Après échange, l'assemblée laisse au nouveau conseil municipal la possibilité d'approfondir cette question.

QUESTIONS DIVERSES

* Sur demande de Mme THUMEREAU, Mme LEFRANCOIS présente deux devis (Atelier Savary et ATS) concernant la commande suivante :

* panneau « protection participation citoyenne », flèches sur les îlots, panneaux sens interdit sauf riverains pour la route des Sapins.

M. LECARPENTIER suggère que la communauté de communes Campagne de Caux prenne en charge l'achat et la pose des panneaux pour la route des sapins car cette interdiction est liée à la zone artisanale appartenant à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, avec 9 voix pour (M. PERIER, Mme THUMEREAU, Mme PIGEON, M. VANDERMEERSCH, Mme TAUVEL, Mme CLAEREBOUDT, Mme BROUTE, Mme FLOURY, M. MALO) 2 contre (M. LECARPENTIER, M. GUILLAIN) et 2 abstentions (M. BARTHELEMY, Mme LEFRANCOIS)

DECIDE d'accepter le devis de la société ATS d'Harfleur d'un montant de 2030,04 euros TTC concernant l'achat des panneaux susnommés.

Les crédits afférents à cette dépense seront prélevés au budget 2020.

* Mme THUMEREAU informe que le permis de construire de la Sas Méthacaux a été accordé le 20 février 2020 pour l'unité de méthanisation aux Trois Cornets. Elle fait part de l'invitation du Club Sportif Bréautais pour la course cycliste 39^{ème} Grand Prix de Bréauté, qui aura lieu le 29 mars prochain. Comme l'an passé Mme THUMEREAU demande l'avis du conseil municipal pour signer une convention Mutuelle Habitants avec Axa pour l'année 2020 . L'assemblée donne son accord avec 12 voix pour et 1 contre (M. LECARPENTIER).

* Mme BROUTE présente le bilan de construction du pôle paramédical qui s'élève à 832 909,44 euros et distribue à chaque conseiller un exemplaire de ce bilan. Mme FLOURY signale que le pôle paramédical appartient intégralement à la commune. Mme BROUTE précise qu'elle n'est pas concernée par l'instauration du sens interdit sauf riverains sur la route des Sapins.

* M. BARTHELEMY rappelle les problèmes de ruissellement rencontrés et subis par un habitant de la route de la Voie Romaine. Une rencontre a eu lieu sur place avec un représentant de la communauté de communes Campagne de Caux, qui doit résoudre ce problème. Il signale que l'un des dos d'âne de la route du petit pont est brutal et demande qu'une solution soit trouvée.

* M. LECARPENTIER précise que les travaux du parking à la Gare appartenant à la communauté de communes Campagne de Caux sont en cours d'achèvement. Seule la réalisation du revêtement est reportée en raison des intempéries.

* Mme LEFRANCOIS fait part de son incompréhension sur la délivrance du permis de construire de la SAS Méthacaux et déplore que l'unité de méthanisation soit proche des habitations au hameau des trois Cornets. Mme LEFRANCOIS demande l'enlèvement des gravats présents depuis plusieurs semaines sur le parking du cimetière. M. MALO signale que les entreprises, qui ont travaillé pour l'aménagement des feux avenue du 8 mai, n'ont pas respecté l'emplacement indiqué. Elle s'interroge sur un repas qui s'est déroulé à la suite du pot de départ en retraite de M. LAMBERT à la cantine scolaire municipale.

* M. LECARPENTIER réitère sa demande concernant des panneaux de signalisation absents ou endommagés (aux Trois Cornets et sur la route de Vattetot-sous-Beaumont). Il rappelle que le compteur d'eau rue Pierre de Coubertin n'a toujours pas été sécurisé par la SAUR. Mme THUMEREAU répond qu'elle a signalé ce problème au Vice-Président de la communauté de communes Campagne de Caux.

* M. MALO fait part du refus d'administrations sur l'approbation du PLUI. Son application est donc décalée.

* Après autorisation de Mme THUMEREAU, M. MAILLET remercie au nom de l'association les Anciens Combattants le conseil municipal et en particulier M. BARTHELEMY pour l'édition du livret sur M. LEFRANCOIS Pierre.

* M. MALO adresse ses remerciements aux conseillers municipaux, qui ont permis son intégration durant ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20. Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.